



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 19 : Multilinguisme à l'OACI

LE MULTILINGUISME, UNE INITIATIVE DE L'OACI POUR RENFORCER SA CULTURE INSTITUTIONNELLE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

[Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela avec l'appui de 20 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC)²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail traite de l'importance du multilinguisme qui compte parmi les valeurs fondamentales permettant d'assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques des institutions spécialisées des Nations Unies comme l'Organisation de l'aviation civile internationale. À cet égard, un ensemble d'activités est proposé pour contribuer à assurer la communication entre l'OACI et ses 193 États contractants, la clé pour faire avancer l'initiative « Aucun pays laissé de côté ».

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations figurant dans la présente note de travail ;
- b) demander à l'Assemblée de traiter le multilinguisme comme une initiative de l'OACI, qui servira à améliorer sa culture institutionnelle et à assurer ainsi l'égalité des chances nécessaire pour renforcer d'autres initiatives comme l'initiative « Aucun pays laissé de côté » ;
- c) envisager de désigner un coordonnateur du multilinguisme à l'OACI, responsable devant le Secrétaire général et chargé de promouvoir des activités de nature à favoriser le respect des résolutions de l'Assemblée de l'OACI, en vue de démocratiser l'accès opportun à l'information dont elle a tant besoin en cette période de reprise de l'activité aérienne, à la suite des difficultés causées par la COVID-19 ;
- d) envisager de mettre en place un cadre réglementaire, ainsi qu'un plan de travail à élaborer au cours des trois prochaines années, qui pourra être mis à jour lors des prochaines sessions de l'Assemblée de l'OACI ;
- e) charger le Secrétaire général de promouvoir des activités en liaison avec les directions et les bureaux régionaux afin de soutenir le multilinguisme dans les activités ;
- f) charger le Conseil et le Secrétaire général de travailler de concert pour évaluer les résolutions relatives au multilinguisme et assurer leur mise en œuvre, tout en garantissant l'efficacité des services de traduction et d'interprétation, dans l'intérêt de tous les Membres de l'OACI ;

¹ Version espagnole fournie par la République bolivarienne du Venezuela.

² Argentine, Aruba (Royaume des Pays-Bas), Belize, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

g) encourager la mise en place d'un programme de stages linguistiques à l'intention de jeunes étudiants universitaires susceptibles de rejoindre un jour le secteur aéronautique, contribuant ainsi aussi à l'initiative de l'OACI sur la « Prochaine génération de professionnels de l'aviation ».	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Il convient d'utiliser de manière adéquate les ressources disponibles dans le budget ordinaire, compte tenu de l'importance des services linguistiques pour l'OACI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies.
<i>Références :</i>	<i>Charte des Nations Unies ; Convention de l'aviation civile internationale (Doc 7300) ; Quarantième session de l'Assemblée. Montréal, 24 septembre – 4 octobre 2019. Comité exécutif. Rapports et procès-verbal (Doc 10136) — Point 18 de l'ordre du jour ; Résolution 73/346 de l'Assemblée générale des Nations Unies, approuvée par cette dernière le 16 septembre 2019. Soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. 20 septembre 2019 ; Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019) (Doc 10140) — Résolution A37-25 : Politique de l'OACI en matière de services linguistiques ; A40-WP/464 ; A40-WP/451 et A39-WP/357.</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'article premier, alinéa 3, de la Charte des Nations Unies (1945), sous le chapitre consacré aux buts, indique que l'un des objectifs des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux et en encourageant le développement sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le multilinguisme a ainsi été reconnu par l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, comme une valeur fondamentale contribuant au renforcement des objectifs fixés au plus haut niveau multilatéral.

1.2 C'est pourquoi, il est considéré que le multilinguisme sert à promouvoir, à protéger et à préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde, à accroître l'efficacité et la transparence et à garantir les principes du droit international, tels que l'égalité des chances, car il vise à associer tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, telles que l'OACI, dans les initiatives mises en place pour contribuer à améliorer les conditions dans lesquelles les activités des États contractants sont menées. À cet égard, il convient de souligner que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de travail officielles de l'Organisation des Nations Unies et de l'OACI, organisation subsidiaire, raison pour laquelle l'égalité entre ces six langues officielles doit être préservée.

1.3 Dans sa résolution A37-25, Politique de l'OACI en matière de services linguistiques (Doc 10140 — Résolutions de l'Assemblée en vigueur au 4 octobre 2019), l'Assemblée souligne l'importance de fournir la documentation de l'OACI dans les langues officielles de l'Organisation, afin d'assurer son bon fonctionnement, car une compréhension uniforme et harmonisée de la réglementation contribuera au maintien de la sécurité et de sûreté de l'aviation. Elle réaffirme donc que le multilinguisme est l'un des principes fondamentaux pour réaliser les objectifs de l'OACI. Elle prend aussi acte de l'objectif visant à garantir constamment la parité et la qualité du service ainsi que la distribution simultanée des

publications de l'OACI dans toutes les langues de travail, en tant que principe de la politique de l'Organisation relative aux publications et aux documents.

2. ANALYSE

2.1 Dans le cadre de son initiative « Aucun pays laissé de côté », l'OACI a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre efficacement les normes et pratiques recommandées (SARP) au titre de la Convention de Chicago, ainsi que les politiques et programmes qui relèvent de la responsabilité des 193 États signataires de la Convention relative à l'aviation civile (1944) et qui sous-tendent le développement et la modernisation du système mondial de transport aérien. Toutefois, afin de faire progresser les débats sur de nouveaux sujets, de débattre de propositions et de mettre en œuvre de la réglementation, il est capital d'assurer une communication fluide dans toutes les langues officielles du système des Nations Unies, facilitant ainsi la compréhension et la mise en œuvre des règles et recommandations qui ont vu le jour dans ce domaine. Ainsi, par le débat d'idées, y compris avec des experts provenant de différentes régions, qui parlent donc différentes langues, il sera possible de renforcer l'« unité dans la diversité » recherchée.

2.2 Cette coordination ne doit pas seulement être envisagée sous l'angle de textes officiellement contraignants. Tous les facteurs influençant la mise en œuvre du multilinguisme doivent aussi être évalués, car il s'agit d'un thème transversal dans les processus de l'Organisation. On citera notamment les documents et publications officiels, les SARP, les PANS, les réunions en personne et/ou virtuelles, les pages web, les systèmes en ligne, les formations, etc., qui, dans leur ensemble, sont essentiels pour assurer la participation active de tous les États contractants.

2.3 Il convient de noter que, malgré les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre les lignes directrices contenues dans la résolution A37-25, des progrès insuffisants ont été réalisés pour donner effet au multilinguisme, en raison des coupes budgétaires touchant la traduction, qui ont finalement eu un impact sur des activités essentielles, par exemple :

- a) *la participation à l'élaboration de normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'autres règlements visant à mettre à jour le cadre réglementaire international en vigueur* : les experts non anglophones de divers pays rencontrent des difficultés quant à leur participation aux discussions concernant la rédaction de documents contraignants pour le développement du secteur dans leurs pays, situation qui entrave la participation de ces États et mine le principe de l'égalité des chances ;
- b) *la publication de la documentation de l'OACI* : nécessité de publier en temps utile les documents dans toutes les langues de travail, en ce qui concerne non seulement les SARP ou les PANS, mais aussi les textes directifs créés pour guider les États dans leurs activités de mise en œuvre. L'OACI a publié des documents officiels sur son portail sécurisé, qui ne sont disponibles qu'en anglais, ce qui porte le nombre de documents en anglais seulement à plus de 70 au moment de la rédaction de la présente note de travail. La situation est similaire avec les circulaires. En outre, à diverses occasions, des documents contraignants ont été distribués en anglais, obligeant les États non anglo-saxons à attendre la publication des traductions officielles afin d'éviter d'éventuelles erreurs d'interprétation des textes établis ;
- c) *la participation à des symposiums, forums et/ou manifestations mondiales organisés par l'OACI* : il a été observé que les activités en personne d'envergure mondiale se

déroulent principalement en anglais ; de même, dans les cas où un service de traduction simultanée est offert, il n'est disponible que pour les travaux d'ouverture officiels. Cela limite la participation des pays non anglo-saxons, et les informations présentées ne parviennent pas à l'ensemble du public ;

d) *la formation :*

- 1) *dans le cas de TRAINAIR PLUS :* la plupart des mallettes pédagogiques normalisées (STP) ont été conçues et diffusées en anglais seulement ; cette situation entrave la formation du personnel technique local qui ne peut pas tirer avantage de la norme OACI utile. Si un État souhaite faire traduire une mallette, il doit l'acheter auprès de l'auteur et faire faire la traduction, qui doit en dernier ressort être approuvée par le pays de l'auteur avant que le cours ne puisse être enseigné. Dans le cas de la mallette pédagogique OACI (ITP), les documents ne sont traduits que par l'OACI par l'intermédiaire de la GAT ;
- 2) *accès limité aux bourses financées par l'OACI :* la plupart des bourses de l'OACI exigent au premier chef un niveau d'anglais avancé, ce qui limite en fin de compte la possibilité pour les États non anglo-saxons de bénéficier de l'échange de bonnes pratiques découlant de ces activités ;
- 3) *rôle des instructeurs de l'OACI dans TRAINAIR PLUS :* étant donné que la plupart des STP et des ITP sont en anglais, les instructeurs qui ne maîtrisent pas l'anglais ne peuvent pas dispenser ces cours ;
- 4) *pages web, systèmes en ligne, outils numériques, etc. :* l'OACI a conçu des systèmes en ligne consultables par tous les États contractants, et avec lesquels ils peuvent interagir, sur des sujets d'intérêt et de grande importance pour l'activité aéronautique internationale, par exemple le Centre de mise en œuvre des mesures d'intervention et de relance dans le contexte de la COVID-19 (CRRIC), créé sous la forme d'un site web intégré au portail sécurisé de l'OACI, dans le but de rassembler des ressources et des outils pour contribuer à la mise en œuvre d'activités de soutien, de coordination, de suivi et à l'établissement de rapports sur l'évolution du secteur face aux effets de la pandémie de COVID-19. Cependant, malgré la grande importance du sujet pour redynamiser l'aviation civile mondiale, cette plate-forme et son contenu restent en anglais, et il en va de même pour la plate-forme consacrée aux mesures d'intervention et de relance dans le contexte de la COVID-19, hébergée sur le site web officiel de l'OACI. De plus, la plupart des messages publiés sur les réseaux sociaux de l'Organisation ne le sont que dans une langue.

2.4 Il importe de proposer des initiatives concrètes pour remédier à ces situations qui entravent gravement la diffusion en temps opportun de l'information, portant ainsi atteinte aux principes de l'égalité des chances.

3. DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DU MULTILINGUISME À L'OACI

3.1 Dans sa résolution A/RES/73/346, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait référence à la demande faite au Secrétaire général de désigner un fonctionnaire coordonnateur du multilinguisme, qui serait chargé de gérer la mise en œuvre des politiques pertinentes dans tous les domaines d'activité, et a souligné les progrès accomplis depuis la création de ce poste.

3.2 Compte tenu de l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la désignation d'un fonctionnaire chargé de favoriser l'exécution des tâches restant à accomplir en lien avec le multilinguisme, et en vue de faire avancer les engagements du Secrétaire général de l'OACI consignés dans le rapport de la 40^e session de l'Assemblée, point 18 — Multilinguisme à l'OACI, § 18.11, dans lequel le Comité exécutif a demandé au Secrétaire général « d'élaborer une stratégie complète de promotion du multilinguisme dans l'Organisation, en vue de fournir en temps voulu et de manière efficace des services linguistiques de qualité, tout en renforçant les capacités linguistiques tant au siège que dans les bureaux régionaux », il est recommandé de nommer un coordonnateur du multilinguisme à l'OACI. Grâce à ce poste, le Secrétariat sera en mesure d'élaborer une stratégie complète de promotion du multilinguisme dans l'Organisation, qui sera élaborée au cours du prochain triennat, en vue d'améliorer la fourniture de services linguistiques et de traduction, au siège et dans les bureaux régionaux, ainsi que les manifestations, formations, portails web, etc.

3.3 L'appendice A de la présente de travail contient une proposition d'activités à développer par le coordonnateur du multilinguisme à l'OACI et l'appendice B définit le rôle du Secrétariat vis-à-vis du coordonnateur.

4. CONCLUSION

4.1 Le multilinguisme représente l'une des valeurs fondamentales pour garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques des institutions spécialisées du système des Nations Unies, telles que l'OACI, et les services linguistiques jouent donc un rôle clef pour assurer la bonne application de la réglementation, de manière uniforme et opportune. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un mécanisme fondamental pour assurer une communication efficace entre l'OACI et ses 193 États contractants, raison pour laquelle il est considéré comme la clé pour faire avancer l'initiative « Aucun pays laissé de côté ».

APPENDIX A

Proposed activities to be developed by the Coordinator for Multilingualism at ICAO

- Develop a regulatory framework for multilingualism in order to promote a general and coordinated approach to the subject at ICAO, taking into consideration the recommendations made by States.
- Design a strategic work plan grouping together all the ICAO resolutions on multilingualism in force, for the upcoming triennium, which may be extended for equal periods.
- Submit proposals for the funding of language services, including the possibility of requesting voluntary support from the ICAO States Parties, the Commissions, Regional Offices, internships, etc.
- Promote internships for young language students and new aviation professionals, and set up a team to handle this task.
- Conduct a review of content on official pages and enquiry points available to States, as well as published studies and statistics, in order to achieve parity between the six official languages.
- Implement an awareness-raising plan on the importance of guaranteeing multilingualism at ICAO, considered as a value for strengthening organizational culture and multilateralism.
- Promote social, academic and work-related activities to encourage States to support multilingualism at ICAO.
- Maintain contact with the United Nations Coordinator for Multilingualism and report on progress on this subject; and also request support, if necessary, for the implementation of outstanding tasks, with a view to ensuring their advancement within the Organization.
- Conduct any activities that may be assigned by the Secretary General.

APPENDIX B

Role of the ICAO Secretary General vis-à-vis the Coordinator for Multilingualism

- Supervise proper implementation of ICAO Assembly resolutions.
- Lend support to the Coordinator for Multilingualism to ensure the effective and systematic implementation of the resolutions in all departments answerable to the Secretariat and Regional Offices.
- Institute a quality management system in order to guarantee the standard of interpretation and translation services in the ICAO official languages.
- Continue working on the formulation of strategies that contribute to possible alleviation of the growing cost of language services under the ICAO budget.

— END —